



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**

Distr. : Générale

7 août 2007

Français

Original: Anglais

**Dix-neuvième réunion des Parties
au Protocole de Montréal relatif à des
substances qui appauvrissent la couche d'ozone**

Montréal, 17-21 septembre 2007

Point 6 de l'ordre du jour provisoire de la réunion de haut niveau*

**Exposé du président du Comité exécutif du
Fonds multilatéral aux fins d'application du
Protocole de Montréal sur les travaux du Comité exécutif,
du Secrétariat du Fonds multilatéral et des agences
d'exécution du Fonds multilatéral**

**Rapport du comité exécutif du Fonds multilatéral aux fins
d'application du protocole de Montréal à la dix-neuvième Réunion
des Parties**

Introduction

1. Le mandat du Comité exécutif du Fonds multilatéral aux fins d'application du Protocole de Montréal (UNEP/OzL.Pro.9/12, Annexe V) oblige le Comité exécutif à remettre chaque année un rapport à la Réunion des Parties. Le présent rapport, qui porte sur les activités du Comité exécutif depuis la dix-huitième Réunion des Parties, est présenté conformément à cette exigence. Ce rapport comprend trois annexes : l'annexe I présente des tableaux contenant des données sur les projets approuvés, l'annexe II contient un rapport d'évaluation de la mise en oeuvre des recommandations contenues dans l'évaluation et examen du mécanisme financier de 2004 et l'annexe III présente les quantités de la consommation de HCFC introduite.

2. Au cours de la période visée par ce rapport, le Comité exécutif s'est réuni à New Delhi pour sa 50^e réunion du 6 au 10 novembre 2006, et à Montréal pour sa 51^e réunion du 19 au 23 mars 2007 et sa 52^e réunion du 23 au 27 juillet 2007. Les rapports de ces réunions du Comité exécutif sont présentés respectivement dans les documents UNEP/OzL.Pro/ExCom/50/62, UNEP/OzL.Pro/ExCom/51 46 et UNEP/OzL.Pro/ExCom/52/55 et publiés sur le site Web du Fonds multilatéral (www.multilateralfund.org).

3. Conformément à la décision XVII/44 de la dix-septième Réunion des Parties, les délégués de l'Australie (vice-président), de la Belgique, des États-Unis d'Amérique, de l'Italie, du Japon, de la République tchèque et de la Suède ont participé à la 50^e réunion en qualité de représentants des Parties non visées au paragraphe 1 de l'article 5 du Protocole de Montréal et les délégués du Brésil,

* UNEP/OzL.Pro.19/1

du Burundi, de la Guinée, de l'Inde, du Mexique, de la République arabe syrienne (président) et de la Zambie ont participé à la 50^e réunion en tant que représentants des Parties visées au paragraphe 1 de l'article 5. La réunion a été présidée par M. Khaled Klaly (République arabe syrienne). Mme Lesley Dowling (Australie) y a agi en qualité de vice-présidente.

4. Conformément à la décision XVIII/2 de la dix-huitième Réunion des Parties, ont participé à la 51^e et la 52^e réunions du Comité exécutif les délégués de la Belgique, du Canada (président), des Etats-Unis d'Amérique, de l'Italie, du Japon, de la République tchèque et de la Suède en qualité de représentants des Parties non visées au paragraphe 1 de l'article 5 du Protocole de Montréal et les délégués de la Chine, de la Guinée (vice-président), de la Jordanie, du Mexique, de Sainte-Lucie, du Soudan et de l'Uruguay en tant que représentants des Parties visées au paragraphe 1 de l'article 5. La réunion a été présidée par M. Philippe Chemouny (Canada). M. Elhadj Mamadou Nimaga (Guinée) y a agi en qualité de vice-président et Mme Maria Nolan, Chef du Secrétariat, a agi en qualité de secrétaire à toutes les réunions.

A. Questions de procédure

1. Groupe de contact chargé d'examiner une étude sur le traitement des SAO

5. La 50^e réunion du Comité exécutif a convenu de constituer un groupe de contact présidé par le délégué de l'Australie afin d'examiner le projet de mandat d'une étude, en application de la décision 49/36 et à la lumière de la décision XVIII/9 de la dix-huitième Réunion des Parties, portant sur la collecte, la récupération, le recyclage, la reconstitution, le transport et la destruction de substances indésirables qui appauvrissent la couche d'ozone. Les progrès réalisés dans le dossier du traitement des SAO indésirables sont abordés dans les paragraphes 79 et 80 du présent rapport.

2. Groupe de contact sur le financement de l'élimination de la consommation de CFC pour la production d'inhalateurs à doseur et la nécessité de stratégies de transition

6. A sa 51^e réunion, le Comité exécutif a décidé de constituer un groupe de contact présidé par le délégué du Mexique afin d'examiner le financement de l'élimination de la consommation de CFC pour la production d'inhalateurs à doseur et la nécessité de formuler des stratégies de transition dans le cadre des options pour traiter la situation des pays mentionnés dans la décision XVII/14 de la dix-septième Réunion des Parties. Les résultats des délibérations du groupe de contact sont présentés au paragraphe 82 des présentes.

3. Groupe de Stockholm

7. La 50^e réunion a été saisie d'un rapport sur les délibérations informelles du Groupe de Stockholm pour renforcer le Protocole de Montréal. Le Groupe a tenu lieu de tribune informelle où les experts et autres parties intéressées ont pu exprimer librement leurs opinions individuelles sur les questions touchant la couche d'ozone. Au cours de sa réunion de juillet 2006, le Groupe s'est particulièrement inquiété des mesures d'encouragement perverses qui pourraient entraîner une augmentation de la production de HCFC-22 dans les pays en développement et a insisté sur l'importance de maintenir l'élaboration des fondements scientifiques et techniques des décisions portant sur l'orientation.

8. Un compte rendu de la troisième réunion du Groupe de Stockholm a été remis à la 51^e réunion. Le Groupe a recommandé que la dix-neuvième Réunion des Parties, en septembre 2007, accueille une proposition opportune concernant un amendement à la mesure de réglementation actuelle des HCFC. Une entente conclue en 2007 concernant cette mesure de réglementation permettrait aux Parties de demander une évaluation des coûts associés aux engagements des pays visés à l'article 5 dans le cadre d'une étude sur la reconstitution du Fonds multilatéral de 2009-2011.

9. Le Groupe de Stockholm s'est réuni de façon informelle en marge de la 52^e réunion.

4. Groupe de contact sur la proposition d'une élimination accélérée de la production de CFC en Argentine

10. La 52^e réunion a constitué un groupe de contact informel formé de quatre pays visés au paragraphe 1 de l'article 5 du Protocole, à savoir la Chine, la Guinée, le Mexique et l'Uruguay, de quatre pays non visés à l'article 5, notamment le Canada, les États-Unis d'Amérique, l'Italie et la

Suède, et d'un représentant du Secrétariat de l'Ozone en qualité d'observateur, afin de discuter de la proposition de la Banque mondiale concernant l'élimination accélérée de la production de CFC en Argentine. Les résultats des délibérations du groupe de contact sont présentés au paragraphe 46 des présentes.

B. Questions financières

5. Etat des contributions et des décaissements

11. En juillet 2007, le revenu total du Fonds multilatéral, y compris les paiements en espèces, les billets à ordre en main, les contributions bilatérales, les intérêts accumulés et les revenus divers, s'élevait à 2 283 979 096 \$US, et le total des affectations, comprenant les provisions, s'élevait à 2 201 140 465 \$US. Le solde disponible en juillet 2007 était donc de 82 838 630 \$US.

12. La répartition annuelle des contributions par rapport aux montants promis est la suivante :

RÉPARTITION ANNUELLE DES CONTRIBUTIONS PAR RAPPORT AUX MONTANTS PROMIS

Année	Contributions promises (\$US)	Paiement total (\$US)	Arrérages/montants en souffrance (\$US)
1991-1993	234 929 241	210 359 139	24 570 102
1994-1996	424 841 347	393 465 069	31 376 278
1997-1999	472 567 009	434 088 535	38 478 474
2000-2002	440 000 001	429 113 771	10 886 230
2003-2005	474 000 001	460 465 870	13 534 130
2006	133 466 667	101 308 268	32 158 399
2007*	133 466 667	64 795 906	68 670 761
Total:	2 313 270 933	2 093 596 558	219 674 374**

* Remarque : En date de juillet 2007. ** Ne comprend pas les contributions en litige.

6. Intérêts perçus pendant la période triennale 2006-2008

13. En juillet 2007, le montant total des intérêts inscrits dans les comptes du Trésorier s'élevait à 16 971 770 \$US pour la période triennale 2006-2008.

7. Contributions bilatérales

14. Le Comité exécutif a approuvé des demandes de crédit d'assistance bilatérale de l'Australie, du Canada, de la France, de l'Allemagne, de l'Italie et de la Suisse, pour un total de 5 370 183 \$US au cours de la période visée par ce rapport, ce qui élève le montant total des coopérations bilatérales à 119 474 027 \$US (projets annulés et transférés non compris), ou environ 5 pour cent des montants approuvés, depuis la création du Secrétariat du Fonds multilatéral. Les projets bilatéraux approuvés comprennent, entre autres, des plans d'élimination des CFC et des SAO, le transfert de technologie pour l'élimination de bromure de méthyle, des plans nationaux d'élimination de la consommation de CFC axés sur le secteur de la réfrigération, des plans de gestion de l'élimination finale de substances

du groupe I de l'annexe A, des plans d'élimination sectoriels dans les secteurs de la production et de la consommation de tétrachlorure de carbone, un projet cadre pour l'élimination finale des SAO dans le secteur des solvants, l'appui à un Bureau national de l'ozone et au réseau douanier d'Amérique latine de lutte contre la fraude.

15. Conformément à la décision 49/19a), la 50^e réunion a décidé d'informer les Parties que les requêtes bilatérales de l'Allemagne et de la Suisse ont dépassé les 20 pour cent de la contribution des agences bilatérales pour 2006 (décision 50/16). Par la suite, la 51^e réunion a décidé d'informer les Parties du niveau de contribution bilatérale assigné à la contribution de l'Allemagne pour 2008 (décision 51/20), les activités proposées dans les plans d'activités de l'Allemagne pour 2007 et 2008 dépassant sa contribution bilatérale. Elle a noté que pour accommoder les activités des plans d'activité de l'Allemagne de 2007 et de 2008 tout en respectant les 20 pour cent de la contribution pour la période triennale de 2006-2008, l'Inde avait convenu qu'une partie de la tranche de 2008 pour son plan national d'élimination soit financée en 2009 (décision 51/6).

8. Questions liées aux contributions

Contributions en souffrance

16. En juillet 2007, le cumul des contributions en souffrance pour la période 1991-2007 s'élevait à 219 674 374 \$US, à raison de 110 089 984 \$US associés à des pays à économie en transition et 109 584 390 \$US à des pays dont l'économie n'est pas en transition. Les contributions en souffrance pour 2007 s'élèvent à 68 670 760 \$US.

Paiements opportuns des pays donateurs

17. Les membres du Comité exécutif des 50^e et 51^e réunions ont manifesté leur inquiétude face aux retards dans le versement des contributions promises et aux montants en souffrance. La 51^e réunion en particulier a pris note du manque de liquidité et de ressources adéquates pour permettre aux projets d'être approuvés, d'autant plus que l'échéance de 2010 se rapproche rapidement (décisions 50/1 et 51/2). La 52^e réunion a remercié les Parties qui avaient déjà versé leurs contributions pour 2007, en prenant note que les contributions reçues en juillet 2007 représentaient le pourcentage le plus élevé jamais enregistré par le Comité exécutif à une deuxième réunion de l'année. Les Parties incapables de verser le montant total de leur contribution avant le 1^{er} juin de chaque année ont été priées d'informer le Trésorier du moment, au cours de l'année civile ou de l'exercice financier, auquel leur contribution serait versée. Elles ont aussi été invitées à faire tous les efforts possibles pour verser leurs contributions avant le 1^{er} novembre de l'année (décision 52/1).

Billets à ordre

18. Abordant l'inquiétude du Trésorier face au manque de liquidité dans le Fonds et la réticence des agences d'exécution d'accepter les billets à ordre qui ne peuvent pas être encaissés sur demande, la 50^e réunion a exhorté les pays détenteurs des billets à ordre à accélérer leur encaissement et la 51^e réunion a demandé aux Parties qui continuent à avoir recours aux billets à ordre de faire tout leur possible pour se conformer à la demande du Trésorier d'en accélérer l'encaissement afin d'atténuer les problèmes de mouvements de trésorerie. Par ailleurs, la 51^e réunion a encouragé les Parties à verser leurs contributions en espèces, lors de la période de reconstitution de 2009-2011, afin de ne pas retarder la mise en oeuvre des projets par les agences d'exécution (décisions 50/1 et 51/3).

Contribution du gouvernement de l'Inde

19. Le gouvernement de l'Inde a convenu de contribuer à hauteur de 130 000 \$US pour couvrir les coûts de la tenue de la 50^e réunion du Comité exécutif à New Delhi, Inde, au lieu de Montréal.

9. Comptes du Fonds multilatéral

Comptes finaux de l'année 2005

20. La 50^e réunion a été saisie des comptes provisoires du Fonds pour l'année 2005 et, compte tenu de l'observation des commissaires aux comptes sur les 82 millions \$US de contributions en souffrance depuis plus de cinq ans, a décidé d'attirer l'attention de la Réunion des Parties sur la nécessité que toutes les contributions en souffrance soient versées (décision 50/43).

Rapprochement des comptes de 2005

21. Le Comité exécutif a examiné le rapprochement des comptes de 2005 à sa 50^e réunion et a demandé au Trésorier de présenter des informations additionnelles à la 51^e réunion. Il a noté que les agences d'exécution n'étaient pas en mesure d'engager des dépenses de projets contre des billets à ordre sans avoir l'assurance que les billets à ordre seraient encaissables sur demande. Par conséquent, il a demandé au Trésorier de réviser la politique du Comité exécutif sur les billets à ordre en tenant compte des exigences financières afin de refléter les nouvelles circonstances des activités du Fonds multilatéral. Il a également prié le Trésorier de fournir un calendrier de l'encaissement des billets à ordre à titre d'information supplémentaire sur l'état des contributions et des décaissements (décision 50/44). Par la suite, un journal des billets à ordre a été remis aux 51^e et 52^e réunions du Comité exécutif, dans le cadre du document sur l'état du Fonds.

Comptes provisoires de 2006

22. La 52^e réunion a examiné les comptes provisoires de 2006 et, après avoir reçu des précisions sur certains points, a convenu que les comptes finaux de 2006 devraient être remis à la 53^e réunion du Comité exécutif (décision 53/45).

Budgets du Secrétariat du Fonds pour les années 2007, 2008 et 2009

23. La 50^e réunion a approuvé le budget révisé du Secrétariat du Fonds pour 2007, rajusté pour introduire les coûts de fonctionnement du Secrétariat et les maintenir au même niveau que les années précédentes. La réunion a également approuvé le budget pour le volet portant sur les frais salariaux pour l'année 2009, qui permet la prolongation des contrats des employés sur la base du volet des frais de personnel pour 2008 approuvé à la 48^e réunion, tenant compte du taux d'inflation standard de 5 pour cent appliqué aux tarifs de 2008. Le Comité exécutif a aussi approuvé un financement de 300 000 \$US pour l'étude sur la destruction des SAO indésirables mentionnés aux paragraphes 5 79 et 80 (décision 50/45) et une somme de 210 000 \$US, sans compter les frais de mission, pour une évaluation complète et indépendante des coûts administratifs nécessaires pendant la période triennale 2009-2011 (décisions 51/38 et 53/42) (voir le paragraphe 26).

10. Services de trésorerie

24. Le Comité exécutif a approuvé une allocation annuelle de 500 000 \$US au PNUE pour la prestation de services de trésorerie et la mise à niveau du poste d'Administrateur de l'administration et de la gestion du fonds à un niveau P5, afin d'assurer une fonction de trésorerie d'appui au Secrétariat sans engager de coûts supplémentaires pour le Fonds multilatéral (décisions 50/45 et 51/39).

11. Coûts de base de l'année 2007 pour le PNUD, l'ONUDI et la Banque mondiale

25. La 50^e réunion a été saisie d'un document contenant un examen des coûts réels de 2005, des coûts estimatifs de 2006 et des coûts proposés pour 2007. Elle a approuvé le montant de 1,751 million \$US pour le financement des coûts de base pour 2007 pour respectivement le PNUD et l'ONUDI et le montant de 1,58 million \$US pour la Banque mondiale (décision 50/27).

12. Evaluation complète et indépendante des coûts administratifs requis pour la période triennale 2009-2011

26. Le Comité exécutif a autorisé le Secrétariat à entreprendre une évaluation complète et indépendante des coûts administratifs requis pour la période triennale 2009-2011 et à communiquer ses conclusions à la première réunion du Comité exécutif en 2008. La 51^e réunion a adopté le mandat de l'étude susmentionnée, qui demandait à ce que le consultant prenne en considération, notamment, les coûts administratifs existants des agences, en vue de proposer, si nécessaire, des modifications aux régimes existants (décisions 50/27 et 51/38). La 52^e réunion a été informée que les coûts de l'étude analytique de l'évaluation complète et indépendante dépassaient le montant déterminé à la 51^e réunion de 60 000 \$US et que 35 000 \$US de plus seraient nécessaires pour les frais de voyage. Après avoir écouté les explications du Secrétariat, le Comité exécutif a approuvé les montants demandés (décision 52/42) (voir le paragraphe 23).

13. Budget du Programme d'aide à la conformité

27. La 50^e réunion a approuvé le budget du Programme d'aide à la conformité pour 2007 contenu dans le programme de travail du PNUE pour l'année 2007, au montant de 8 003 000 \$US plus coûts d'appui de 8 pour cent (640 240 \$US), moyennant certaines conditions (décision 50/26). La 52^e réunion a approuvé l'ajout de 200 000 \$US au budget du Programme d'aide à la conformité adopté par la 50^e réunion du Comité exécutif pour un an seulement, pour la tenue d'ateliers régionaux sur les inhalateurs à doseur dans les pays visés à l'article 5, dans le cadre des activités de réseau (décision 52/29).

C. Planification des activités et gestion des ressources

14. Plans d'activités de 2006

28. La 50^e réunion a noté avec inquiétude que certains projets contenus dans les plans d'activités de 2006 directement liés à la conformité n'ont pas été proposés à la réunion. Après avoir écouté les explications fournies par les agences d'exécution, le Comité exécutif a demandé aux agences d'exécution de donner la plus grande priorité aux projets essentiels à la conformité et compris dans les plans d'activités annuels. Il a demandé en outre aux agences bilatérales et agences d'exécution de préciser les raisons pour lesquelles ces projets n'ont pas été proposés pour inclusion dans la documentation des réunions du Comité exécutif (décision 50/3).

15. Évaluation des plans d'activités de 2006

29. La 52^e réunion a pris note que les agences avaient réalisé au moins 75 pour cent de leurs objectifs en 2006, comparativement à 82 pour cent en 2005. Les Bureaux nationaux de l'ozone ont aussi informé le Comité exécutif des résultats de l'évaluation qualitative de l'efficacité des agences d'exécution, qui révèlent que l'efficacité des agences d'exécution est satisfaisante ou très satisfaisante dans 85 à 91 pour cent des cas. Comme douze pays seulement ont répondu au questionnaire d'évaluation, le Comité exécutif a demandé au Programme d'aide à la conformité du PNUE d'inclure un point sur l'assistance pour remplir le questionnaire d'évaluation qualitative de l'efficacité des agences à l'ordre du jour des réunions régionales qui auraient lieu avant mai 2008 (décision 52/14).

16. Plans d'activités de 2007

30. La 52^e réunion a manifesté son inquiétude quant au nombre élevé de projets nécessaires pour assurer la conformité qui n'ont pas été proposés pour approbation à la réunion et a demandé aux agences bilatérales et multilatérales d'inclure ces activités requises pour la conformité dans leurs plans d'activités de 2007 et de les proposer à la 53^e réunion (décision 52/3). Elle a aussi pris note que la valeur des engagements à terme approuvés à la 52^e réunion est inférieure de 259 899 \$US à la valeur prévue dans le plan d'activités du Fonds multilatéral pour la période 2007-2009.

31. La Réunion a demandé au Secrétariat de dresser une liste des activités requises pour la conformité et une liste des activités non requises pour la conformité, en se fondant sur le modèle axé sur la conformité, dans son examen et ses recommandations proposés aux réunions (décision 52/3).

17. Plan d'activités du Fonds multilatéral pour 2007-2009

32. Le plan d'activités général du Fonds multilatéral pour 2007-2009, comportant les plans d'activités des agences bilatérales et multilatérales pour 2007-2009, a été examiné à la 51^e réunion. Cette réunion a également approuvé les plans d'activités individuels pour 2007-2009 des agences d'exécution ainsi que les indicateurs de performance pertinents, en formulant un certain nombre d'observations et de recommandations.

33. Un document sur les priorités pour la période triennale 2006-2008 décrivant les besoins au-delà des besoins recensés par le modèle de plan d'élimination triennal à horizon mobile a été examiné par la 50^e réunion, qui a demandé au Secrétariat de préparer un rapport intérimaire pour examen à la 51^e réunion. En conséquence, à la suite d'un examen approfondi, la 51^e réunion a décidé de juger les domaines suivants comme prioritaires lors de l'allocation des 61 millions \$US de fonds non attribués à des activités non requises pour la conformité, selon le modèle de plan d'élimination triennal à horizon mobile axé sur la conformité pour 2007-2009 :

- Initiatives de financement supplémentaire non comprises dans le budget, à savoir :
 - Des activités/études additionnelles qui sont actuellement exclues du budget, sur la base d'un examen au cas par cas;
 - Les solvants à base de CFC;
 - Des activités dans des pays qui actuellement ne sont pas des Parties, étant entendu que les fonds ne seront déboursés que lorsque le pays sera devenu une Partie;
 - La préparation d'un plan de gestion d'élimination finale ainsi qu'un plan de gestion d'élimination finale pour l'Arménie;
 - Le renforcement des institutions, au cas par cas;
 - La consommation du bromure de méthyle des Parties qui n'ont pas ratifié l'amendement de Copenhague, étant entendu que les fonds ne seront décaissés qu'à la ratification et même pas pour la préparation de projet;
 - L'accélération de l'élimination de la production de CFC;
- Elle a également décidé de traiter les secteurs suivants comme des priorités, au cas par cas :
 - La lutte contre le commerce illicite;
 - Les halons non requis selon le modèle du plan d'élimination triennal à horizon mobile;
 - L'élimination accélérée du bromure de méthyle;
 - Les projets pour le bromure de méthyle ne portant pas sur des investissements;
 - Les activités relatives aux inhalateurs à doseur, conformément à la décision 51/34.

34. Le rapport final sur les priorités a été présenté à la 52^e réunion.

35. La 51^e réunion du Comité exécutif a décidé en outre de retirer les activités sur les HCFC et l'élimination des SAO des plans d'activités 2007-2009 pour le moment, étant entendu que ces questions seront examinées à la première réunion du Comité exécutif en 2008. Il a demandé instamment aux agences bilatérales et aux agences d'exécution d'accroître leurs efforts pour mettre en oeuvre les projets approuvés afin de faciliter la réalisation de l'objectif 2007 de réduction des substances réglementées, soulignant que l'élimination de 35 945 tonnes PAO avait été prévue pour 2007 dans le cadre des projets approuvés (décision 51/5).

36. La 51^e réunion a été informée d'une étude sur la production et la consommation de HCFC en Chine, qui révélait que la Chine était devenue le plus grand pays producteur et consommateur de HCFC au monde. La Réunion s'est dite inquiète de la croissance exponentielle de la production et de la consommation de HCFC. La 51^e réunion a aussi été saisie d'un document d'information contenant les résultats de neuf sondages sur les HCFC réalisés par le PNUD dans certains pays visés à l'article 5 choisis. Ils révèlent que la croissance non contrainte actuelle constituait le plus gros défi et ont pris note qu'en toute évidence, des mesures s'imposaient afin de ralentir cette croissance avant l'échéance de 2016.

37. La 52^e réunion a été informée que les trois derniers sondages sur les HCFC réalisés par le PNUD avaient été menés à terme. De façon générale, les sondages ont conclu que les secteurs de la réfrigération et de la climatisation étaient les principaux consommateurs de HCFC, suivis du secteur des mousses, que la substance dominante était le HCFC-22, suivi du HCFC 141-b, et que des stratégies et des plans d'action exhaustifs pour les pays s'imposaient pour les HCFC. En ce qui concerne le rapport final sur les priorités, le Secrétariat a été chargé de préparer un document sur les différentes façons d'évaluer et de définir les coûts différentiels des activités d'élimination de la consommation et de la production de HCFC, aux fins de discussions à la 53^e réunion du Comité exécutif (décision 52/4).

18. Modèle de plan d'élimination triennal à horizon mobile : 2007-2009

38. La 50^e réunion a adopté le modèle de plan d'élimination triennal à horizon mobile pour la période 2007-2009, comme guide flexible pour la planification des ressources pour le triennat correspondant et a prié instamment les pays visés à l'article 5 ayant des projets approuvés mais non réalisés, ainsi que les agences bilatérales et agences d'exécution coopérantes, d'accélérer le rythme de mise en oeuvre durant le triennat 2007-2009. En outre, les agences bilatérales et les agences d'exécution ont été invitées instamment à travailler de concert avec les pays identifiés comme nécessitant une assistance immédiate pour réaliser les objectifs d'élimination de 2007 et de 2010 du Protocole et à inclure des activités à cette fin dans leurs plans d'activités de 2007-2009, selon qu'il conviendra (décision 50/5).

D. Réalisations du fonds depuis sa conception**19. Elimination complète des SAO**

39. Depuis 1991, 5 333 projets et activités (projets annulés et transférés non compris) ont été approuvés, répartis géographiquement comme suit : 2 283 projets et activités dans des pays de la région Asie et Pacifique, 1 353 pour les pays d'Amérique latine et des Caraïbes, 1 127 pour l'Afrique, 305 pour les pays européens et 265 projets d'envergure mondiale. Par ailleurs, 374 172 tonnes PAO des 417 302 tonnes PAO de SAO à éliminer par la mise en oeuvre de tous ces projets ont déjà été éliminées en date de la fin 2006. La répartition sectorielle de cette élimination est précisée dans le tableau ci-dessous :

Secteurs	Tonnes PAO éliminées*
Aérosols	25 216
Mousses	62 405
Fumigènes (bromure de méthyle)	3 743
Halons: production et consommation	82 513
Projets plurisectoriels	455
Agents de transformation (production et consommation)	37 878
Plans nationaux d'élimination	34 619
Production	76 275
Réfrigération	42 172
Plusieurs	554
Solvants	6 857
Stérilisants	61
Gonflage du tabac	1 424
Total:	374 172

* Ne comprend pas les projets annulés et transférés

20. Financement et décaissement

40. Le Comité exécutif a approuvé 2 186 811 773 \$US depuis 1991, comprenant les coûts d'appui aux agences de 213 268 690 \$US (projets annulés et transférés non compris), afin de réaliser cette élimination et de mettre en oeuvre des projets d'investissement et tous les projets et activités ne portant pas sur des investissements. Les montants attribués et décaissés aux différentes agences bilatérales et d'exécution par rapport à l'ensemble des fonds, sont indiqués dans le tableau ci-dessous :

Agences	Montant approuvé (\$US) (1)	Montant décaissé (\$US)
PNUD	521 718 089	421 416 317
PNUE	124 953 774	96 919 427
ONUDI	482 843 180	392 888 906
Banque mondiale	937 822 703	748 954 005
Bilatérales	119 474 027	74 139 511
Total	2 186 811 773	1 734 318 166

(1) En date du 27 juillet 2007 (ne comprend pas les projets annulés et transférés)

(2) En date du 31 décembre 2006 (ne comprend pas les projets annulés et transférés)

E. Montants approuvés pendant la période visée par ce rapport

21. Projets et activités approuvés pendant la période visée par ce rapport (50^e, 51^e et 52^e réunions du Comité exécutif)

41. Le Comité exécutif a approuvé 228 projets et activités supplémentaires pendant la période visée par ce rapport, afin d'éliminer 25 372 tonnes PAO dans la production et la consommation de substances réglementées. Le montant total approuvé de 140 621 292 \$US comprend 14 753 211 \$US en coûts d'appui aux agences pour la mise en oeuvre des projets et des activités. La somme a été répartie comme suit :

Agence	\$US	Coûts d'appui (\$US)	Total (\$US)
PNUD	15 129 081	2 897 652	18 026 733
PNUE	13 070 714	959 075	14 029 789
ONUDI	29 154 282	3 947 074	53 101 356
Banque mondiale	63 779 045	6 314 186	70 093 231
Bilatérales	4 734 959	635 224	5 370 183
Total	125 868 081	14 753 211	140 621 292

22. Programmes de travail de 2006 et 2007

42. La 50^e réunion a examiné et approuvé des amendements aux programmes de travail du PNUD, du PNUE et de l'ONUDI pour l'année 2006, à certaines conditions. Les amendements au programme de travail du PNUE pour l'année 2007 ont été approuvés à la 51^e réunion, ainsi que les programmes de travail du PNUD, de l'ONUDI et de la Banque mondiale pour l'année 2007, et ont suscité plusieurs commentaires concernant les projets individuels (décisions 50/15 et 50/17-25; 51/17 et 51/21-26).

43. La 52^e réunion a approuvé les amendements au programme de travail du PNUD, du PNUE, de l'ONUDI et de la Banque mondiale (décisions 52/23, 52/25, 52/26-29, 52/30 et 52-31) pour l'année 2007.

23. Projets d'investissement

44. Le Comité exécutif a attribué 115 623 910 \$US de la somme approuvée pendant la période visée par ce rapport, dont 8 186 897 \$US en coûts d'appui aux agences, afin de mettre en œuvre de projets d'investissement visant à éliminer la consommation et la production d'une quantité de SAO évaluée à 25 324 tonnes PAO. La répartition sectorielle des fonds ainsi distribués est fournie au tableau 2 de l'annexe I.

45. Le Comité exécutif a aussi approuvé 22 nouveaux accords, dont les engagements en principe représentent la somme totale de 15 862 561 \$US. Il a aussi approuvé un accord révisé. Les détails des montants par pays et par secteur sont fournis au tableau 3 de l'annexe I.

24. Élimination accélérée de la production de CFC

46. La 52^e réunion a examiné une proposition pour l'élimination accélérée de la production de CFC en Argentine et a demandé à la Banque mondiale de préparer un projet d'accord contenant les étapes nécessaires au démantèlement requis et de la vérification visant à confirmer que la production était bel et bien terminée et que le démantèlement avait été effectué, aux fins d'approbation entre les sessions (décision 52/47).

25. Activités ne portant pas sur des investissements

Assistance technique et formation

47. Vingt et un projets d'assistance technique et de formation ont été approuvés au montant de 9 886 365 \$US, comprenant 762 865 \$US pour les coûts d'appui, pendant la période visée par le rapport, ce qui élève le coût des projets d'assistance technique et des activités de formation à 181 462 102 \$US depuis la constitution du Fonds multilatéral. Ce montant ne comprend pas les volets ne portant pas sur des investissements des accords pluriannuels.

Renforcement des institutions

48. La somme de 5 956 770 \$US, comprenant des coûts d'appui aux agences de 245 381 \$US, a été approuvée pour des projets de renforcement des institutions pendant la période visée par ce rapport, ce qui élève le montant approuvé par le Comité exécutif pour les projets de renforcement des institutions dans 140 pays visés à l'article 5 à 64 204 845 \$US. Lors de l'approbation du financement des projets de renforcement des institutions, le Comité exécutif a exprimé plusieurs points de vue qui sont annexés aux rapports des réunions respectives.

Programmes de pays

49. Aucun programme de pays n'a été présenté aux 50^e, 51^e et 52^e réunions.

26. Demandes d'amender des projets en cours

50. La 52^e réunion a examiné plusieurs demandes d'amender des projets en cours, surtout des accords pluriannuels. Bien qu'aucune demande de financement supplémentaire n'ait été présentée, les changements proposés avaient des conséquences sur l'affectation et l'utilisation des fonds déjà approuvés et les activités prévues dans les accords existants. Le Comité exécutif a donc examiné chaque demande séparément et a pris les décisions nécessaires (décisions 52/18-22).

27. Vérification des plans de gestion de l'élimination finale en cours dans les pays à faible volume de consommation

51. La 50^e réunion a pris note que, conformément à la décision 45/54 du Comité exécutif, le Secrétariat a sélectionné au hasard pour vérification les plans de gestion de l'élimination finale en cours de deux pays pour le premier exercice en 2007. Les fonds ont été approuvés pour la conduite de l'audit dans les deux pays.

28. Propositions non conformes aux exigences du Comité exécutif

52. A la 50^e réunion, le Secrétariat a fait observer que les propositions incomplètes grugeaient dans le temps du personnel du Secrétariat, ce qui réduit le temps disponible pour l'examen des propositions complètes. Le Comité exécutif a donc demandé au Secrétariat de ne pas inclure dans la

documentation pour la réunion, des propositions de projets et d'activités qui à la date limite de dépôt de chaque réunion, ne contiennent pas les renseignements ou les composantes nécessaires à leur soumission en vue d'une approbation éventuelle et de fournir au Comité exécutif une liste de toutes les propositions reçues mais qui n'ont pas été incluses dans la documentation pour la réunion, avec les raisons afférentes. Cette disposition serait mise à l'essai pendant une période de 18 mois (décision 50/14).

29. Transmission des données relatives aux programmes de pays

53. La 50^e réunion a discuté du nouveau modèle de communication des données relatives aux programmes de pays et a exhorté le Secrétariat d'offrir un moyen de communiquer les données relatives aux programmes de pays directement sur son site Web et de fournir un manuel d'explications sur la façon d'utiliser le nouveau modèle de communication des données relatives au programme de pays, afin d'assurer une plus grande régularité dans la remise des rapports (décision 50/4).

54. La 52^e réunion a confirmé les lignes directrices existantes du Comité exécutif concernant la communication de données relatives à la mise en œuvre des programmes de pays avant le 1^{er} mai de chaque année et a pris note que les données relatives à la mise en œuvre des programmes de pays devaient être communiquées avant la dernière réunion de cette année et des années suivantes comme condition préalable à l'approbation et au décaissement du financement des projets. Le Comité exécutif a aussi demandé au Programme d'aide à la conformité d'accorder du temps à la formation supplémentaire sur l'utilisation du système de communication des données en ligne lors de ses réunions de réseaux régionaux (décision 52/5).

F. Surveillance et évaluation

30. Rapports d'achèvement de projet

55. La 50^e réunion a examiné le rapport global d'achèvement des projets de l'année 2006, y compris le calendrier de dépôt des rapports d'achèvement de projet attendus et les enseignements tirés, et a fait un certain nombre de recommandations aux agences d'exécution et agences bilatérales. Etant donné la quantité d'information sur les enseignements tirés présentés dans les rapports d'achèvement de projet et les rapports annuels sur la mise en œuvre des accords pluriannuels, le Comité exécutif a invité toutes les personnes impliquées dans la préparation et la mise en œuvre de projets à en tenir compte et à animer les discussions sur les leçons tirées au cours des réunions de réseaux régionaux (décision 50/8).

31. Retards dans la mise en œuvre de projets

56. Au cours des trois réunions tenues pendant la période visée par ce rapport, le Comité exécutif a pris note qu'en ce qui concerne les projets figurant sur la liste des projets dont la mise en œuvre accuse un retard, le Secrétariat prendrait les mesures prévues selon son évaluation de la situation et informerait les gouvernements et les agences d'exécution concernées (décisions 50/10, 51/14 et 52/15). La 50^e réunion a pris note, entre autres, du transfert des composantes d'un projet à la demande du gouvernement concerné ainsi que de l'annulation éventuelle d'un projet. Les agences d'exécution ont été priées de proposer des moyens d'encourager la mise en œuvre, dans les délais prescrits, de projets pour lesquels une lettre d'annulation pourrait être envoyée et d'insister sur l'importance des projets pour la réalisation de la conformité (décision 50/10).

57. De nouvelles étapes et dates limite ont été adoptées pour deux projets dont la mise en œuvre accusait un retard lors de la 51^e réunion. Des informations ont aussi été fournies sur la mesure dans laquelle les étapes fixées par le Comité exécutif pour les projets accusant des retards ont été réalisées (décisions 51/14 et 52/15).

58. La 52^e réunion a demandé une rencontre avec des représentants de haut niveau de deux gouvernements afin de régler les difficultés permanentes à l'obtention de l'accord de ces gouvernements pour la mise en œuvre des éléments de projets approuvés par le Comité exécutif (décision 52/15).

32. Retards dans la soumission des tranches annuelles

59. La 50^e réunion a noté que 38 des 49 tranches annuelles des accords pluriannuels devant être présentées avaient été présentées dans les délais prévus, mais que sept d'entre elles ne pouvaient pas être recommandées pour approbation soit parce qu'elles n'étaient pas complètes, que les conditions pour l'approbation n'avaient pas été respectées, et/ou que le document du projet n'avait pas été signé. Il a été décidé que des lettres devraient être envoyées aux agences et aux pays pertinents pour les tranches annuelles devant être présentées à la réunion mais qui n'avaient pas été présentées et les tranches annuelles présentées qui n'avaient pas été recommandées pour les raisons indiquées dans la lettre, incitant les gouvernements pertinents des pays visés à l'article 5 et les agences d'exécution à les présenter à la 51^e réunion (décision 50/11).

60. La 51^e réunion a été informée que 16 des 38 tranches annuelles d'accords pluriannuels attendues n'ont pas été présentées à temps et a décidé d'envoyer des lettres habituelles aux pays visés à l'article 5 concernés (décision 51/15).

61. De même, la 52^e réunion a pris note que 14 des 39 tranches annuelles d'accords pluriannuels n'avaient pas été présentées à la réunion à temps, que 10 tranches avaient été retirées en raison d'un faible niveau de décaissement des fonds et qu'une tranche avait été retirée en raison d'un changement d'échéancier convenu d'un commun accord. Le Comité exécutif a décidé d'envoyer les lettres habituelles aux agences et aux pays concernés (décision 52/16).

33. Questions relatives aux modes de surveillance et de communication dans les accords pluriannuels

62. La 50^e réunion a noté que les agences d'exécution avaient rencontré des difficultés concernant le mode de communication pour les tranches annuelles des accords pluriannuels et a décidé d'examiner de nouveaux modes de surveillance et de communication dans les accords pluriannuels à sa prochaine réunion (décision 50/40). A sa 51^e réunion, le Comité exécutif a noté avec satisfaction que des progrès considérables avaient été réalisés en matière de standardisation des rapports, mais que les modes de surveillance et de communication dans les accords pluriannuels causaient encore un certain nombre de difficultés. Il a adopté sur une base provisoire un nouveau modèle de présentation pour les accords pluriannuels aux fins d'examen à la 53^e réunion et a demandé au Secrétariat d'organiser, en marge de cette réunion, un atelier qui étudierait les rapports sur les plans pluriannuels à la lumière des enseignements tirés de l'utilisation du nouveau modèle (décision 51/13).

34. Mise en œuvre de projets approuvés comportant des exigences particulières pour la remise des rapports

63. Le Comité exécutif a été saisi de rapports périodiques sur la mise en œuvre de projets approuvés comportant des exigences particulières pour la remise des rapports aux deux réunions tenues pendant la période visée par ce rapport, et a fait plusieurs recommandations pertinentes, qui figurent dans les décisions 50/12, 51/16 et 52/17.

35. Projets achevés avec soldes

64. Au cours de la période visée par ce rapport, les agences d'exécution ont retourné au Fonds multilatéral la somme de 2 409 140 \$US, dont 252 795 \$US en coûts d'appui aux agences. Le montant total retourné dans le cadre de projets achevés ou annulés est indiqué dans le tableau suivant :

Agence	Montant total retourné (\$US)	Total des coûts d'appui retournés (\$US)
PNUD	772 887	90 879
PNUE	429 603	48 827
ONUDI	205 094	20 411
Banque mondiale	748 761	92 678
Total	2 156 345	252 795

65. La 52^e réunion a noté que les agences d'exécution comptaient plusieurs projets classés parmi les projets achevés plus de deux ans auparavant, dont les soldes s'élevaient à 14 129 095 \$US en date de juillet 2007. Les détails sont fournis dans le tableau suivant :

Agence	Nombre de projets	Soldes(\$US)
PNUD	24	161 406
PNUE	43	862 627
ONUDI	8	678 677
Banque mondiale*	14	12 426 385
Total	89	14 129 095

36. Programme de travail de surveillance et évaluation pour 2007

66. La 50^e réunion a approuvé le programme de travail de surveillance et évaluation de l'année 2007 au montant de 361 000 \$US et a demandé que les dernières études sur la non-conformité des pays soient envoyées aux Parties concernées. Elle a décidé en outre d'entreprendre des travaux sur la normalisation des programmes de travail annuel, des rapports périodiques et des rapports de vérification des accords pluriannuels au lieu d'entreprendre de nouvelles études de cas de non-conformité (décision 50/9).

37. Mise en œuvre du programme de travail de surveillance et évaluation

Rapport final sur l'évaluation des cas de non-conformité

67. La 50^e réunion a été saisie du rapport final sur l'évaluation des cas de non-conformité et a décidé de communiquer les conclusions du rapport à la trente-huitième réunion du Comité de mise en œuvre au milieu de 2007, lors de la présentation qui sera faite par le Secrétariat du Fonds multilatéral et les agences d'exécution.

Rapport final de l'évaluation des projets et des accords d'élimination du tétrachlorure de carbone

68. En examinant le rapport final sur l'évaluation des projets et des accords d'élimination du tétrachlorure de carbone, la 51^e réunion a noté que tous les pays visés à l'article 5, sauf huit, ont atteint l'objectif de 2005, à savoir une réduction de la consommation de l'ordre de 85 pour cent. La réunion a été informée que l'étude d'évaluation avait trouvé que l'obstacle le plus important au maintien de cette élimination est que contrairement aux autres substances réglementées produites à des fins précises, le tétrachlorure de carbone est aussi un produit dérivé, de sorte que sa disponibilité persiste malgré l'élimination de la production du tétrachlorure de carbone à des fins réglementées. La réalisation des objectifs de réglementation du Protocole dépend donc de la réglementation et de l'élimination de la demande pour l'utilisation du tétrachlorure de carbone à des fins réglementées. Toute occasion de vendre du tétrachlorure de carbone de co-production aux fins d'utilisation comme agent de transformation ou comme solvant pourrait s'avérer plus rentable que la destruction du tétrachlorure de carbone, avec le risque que le tétrachlorure de carbone soit placé sur le marché sans permis. La disponibilité du tétrachlorure de carbone à un bas prix pourrait conduire à une utilisation illicite, d'où l'importance de maintenir la surveillance.

69. Après avoir abordé des questions spécifiques liées à la production et consommation de tétrachlorure de carbone en Chine (voir le paragraphe 77) et en Inde, le Comité exécutif a prié les agences d'exécution de mettre à jour l'information sur les solutions de remplacement du tétrachlorure de carbone, notamment dans le secteur des solvants. Le Comité exécutif a également décidé de tenir compte, lors de délibérations futures sur le financement des projets de renforcement des institutions, de la nécessité de maintenir la surveillance et la vérification de l'ensemble de la production et de la consommation de tétrachlorure de carbone au-delà de 2010. Le rapport final sur l'évaluation des projets et des accords d'élimination du tétrachlorure de carbone a été transmis au Groupe de l'évaluation technique et économique afin que ce dernier puisse en tenir compte lors de ses délibérations futures sur les agents de transformation (décision 51/11).

Etude théorique sur l'évaluation de la gestion et de la surveillance des plans nationaux d'élimination

70. La 51^e réunion a été saisie d'une étude théorique sur l'évaluation de la gestion et de la surveillance des plans nationaux d'élimination, qui a réitéré la pertinence et le caractère opportun de l'évaluation des éléments de la gestion, de la surveillance et de la vérification des plans nationaux d'élimination. Après avoir pris note de l'étude théorique, le Comité exécutif a fait des recommandations aux agences bilatérales et aux agences d'exécution concernant leur recours à la clause de souplesse dans les accords pluriannuels et l'indication de ce recours dans leur rapport périodique (décision 51/12).

Étude théorique approfondie sur les programmes d'encouragement à l'adaptation

71. La 52^e réunion a examiné une étude théorique approfondie sur les programmes d'encouragement à l'adaptation. L'étude avait pour objet d'examiner les expériences vécues à ce jour dans la mise en œuvre des programmes d'encouragement approuvés par le Comité exécutif en tant qu'activités individuelles relevant de nouveaux plans de gestion des frigorigènes ou de plans de gestion des frigorigènes existants. Elle a exhorté les pays visés à l'article 5 et les agences d'exécution concernées à intensifier leurs efforts pour faire avancer la mise en œuvre des programmes d'encouragement approuvés afin de respecter les échéanciers et les objectifs d'élimination établis.

72. La Réunion a aussi attiré l'attention des pays visés à l'article 5 faisant l'objet d'un plan de gestion de l'élimination finale récemment approuvé ou qui sera approuvé sous peu sur la possibilité d'utiliser les programmes d'encouragement comme moyen de réaliser l'élimination des CFC dans le secteur de l'entretien de l'équipement de réfrigération, sous réserve que les conditions préalables nécessaires soient en place et que les leçons tirées des programmes précédents entrent en ligne de compte et soient communiquées aux parties intéressées. Elle a aussi demandé au PNUD d'inclure un certain nombre d'éléments supplémentaires dans ses lignes directrices concernant les adaptations et aux autres agences d'en tenir compte dans la planification et la mise en œuvre de projets semblables (décision 52/6).

Rapport final sur l'évaluation du Programme d'aide à la conformité

73. La 52^e réunion a examiné le rapport final de l'évaluation du Programme d'aide à la conformité, qui portait sur les résultats obtenus, identifiait les obstacles survenus lors de la mise en œuvre et déterminait l'efficacité du Programme d'aide à la conformité par rapport à ses objectifs. Le Comité exécutif a demandé au PNUE d'examiner la possibilité de régionaliser davantage les ressources du Programme d'aide à la conformité, proposé plusieurs recommandations au PNUE concernant la future orientation du Programme d'aide à la conformité et a exhorté le PNUE et les autres agences à coordonner de près les activités avec les autres agences afin d'éviter le chevauchement (décision 52/7).

G. Questions d'orientation**30. Approbation conditionnelle des programmes de travail annuels des accords pluriannuels**

74. La 50^e réunion a examiné la question concernant la manière d'établir si les conditions prescrites pour le décaissement conditionnel des fonds sont respectées et a décidé que, lorsque des conditions sont prescrites pour le décaissement des fonds approuvés, les agences d'exécution concernées devraient consulter et confirmer avec le Secrétariat si les conditions prescrites ont été respectées avant le décaissement (décision 50/13).

31. Meilleure manière de faire rapport sur l'élimination des SAO réalisée par les plans de gestion des frigorigènes et sur l'élimination réalisée par les autres projets qui n'ont pas communiqué de données complètes sur l'élimination des SAO

75. Après avoir entendu un rapport du Secrétariat sur cette question à sa 50^e réunion, le Comité exécutif a décidé que l'élimination des SAO assignée aux plans de gestion des frigorigènes/ mises à jour de plans de gestion des frigorigènes, aux plans de gestion de l'élimination finale, aux activités et projets portant sur le stockage des halons, le bromure de méthyle, le tétrachlorure de carbone et le méthyle chloroforme et aux tranches annuelles des accords pluriannuels devrait représenter les engagements pris moins toute autre élimination déjà communiquée. Il a également décidé que l'élimination communiquée pourrait être assignée proportionnellement à l'activité approuvée, en l'absence d'un accord entre les agences d'exécution, les pays concernés et le Secrétariat (décision 50/39).

40. Projets pour l'élimination du bromure de méthyle

76. La 52^e réunion a décidé qu'il n'existait pas de questions d'orientation ou de coût en litige pour le bromure de méthyle et que dorénavant, ces projets devraient être inclus sur la liste des projets proposés pour approbation générale (décision 52/35).

41. Valeurs de référence pour la production et la consommation de tétrachlorure de carbone en Chine

77. La 52^e réunion a discuté de la valeur de référence pour la production et la consommation de tétrachlorure de carbone en Chine afin de donner suite à la décision 51/11 et a décidé de communiquer la décision 52/19 à la Réunion des Parties :

« Le Comité exécutif a décidé :

a) De demander à la Chine de réexaminer les données de production et de consommation du tétrachlorure de carbone entre 1998 et 2000 afin de les reconstituer le plus exactement possible et de présenter les données de 1999 et 2000 avec une répartition claire, tel qu'exigé par le Secrétariat de l'ozone pour le calcul des données de référence. Cet exercice doit se faire dans les conditions suivantes conformément à la décision X/14 de la dixième Réunion des Parties :

i) dans la mesure où la Chine atteint les objectifs de réduction des émissions énoncés dans les Phases I et I des accords du plan sectoriel sur les agents de transformation conclus avec le Comité exécutif, la production et la consommation de tétrachlorure de carbone associées à l'application d'agent de transformation dans ces accords ne sera pas incluse dans la production et la consommation de tétrachlorure de carbone pour établir l'état de conformité de la Chine à partir de 2002 pour les applications du tétrachlorure de

carbone couvertes par la Phase I et de 2005 pour les applications couvertes par la Phase II et au-delà; et

ii) puisque la production et la consommation de tétrachlorure de carbone couvertes par les deux accords du plan sectoriel ne devraient pas être incluses dans le calcul de la production et de la consommation pour établir la conformité, tout changement aux données de référence ne requiert aucun amendement des accords; et

b) De communiquer la présente décision à la Réunion des Parties dans le rapport annuel du Comité exécutif, via le Secrétariat de l'ozone.

42. Fonctionnement du Comité exécutif

78. La 50^e réunion a été saisie d'un rapport qui résumait les principaux points associés à la réduction du nombre de réunions du Comité exécutif et qui contenait une mise à jour de l'évaluation de la charge de travail du Comité exécutif. Le Comité exécutif a décidé de continuer à tenir trois réunions par année, mais a demandé au président du Comité exécutif d'écrire aux Parties, par l'entremise du Secrétariat de l'ozone, afin que soit examinée, à la dix-neuvième Réunion des Parties, la requête du Comité exécutif en de modifier son mandat afin de lui accorder plus de souplesse pour modifier le nombre de ses réunions, le cas échéant, et de réexaminer la question à la 53^e réunion, à la lumière des orientations fournies par les Parties (décision 50/41).

43. Projet de mandat d'une étude de cas sur le traitement des SAO

79. Le secrétaire exécutif du Secrétariat de l'ozone a présenté à la 50^e réunion la décision XVIII/9 de la dix-huitième Réunion des parties, qui demandait au Comité exécutif d'élaborer un mandat consolidé pour l'étude de cas requise en vertu de la décision XVII/17 de la dix-septième Réunion des Parties. Après avoir entendu les conclusions du groupe de contact (voir paragraphe 5 ci-dessus), le Comité exécutif a demandé au Secrétariat d'élaborer un mandat particulier pour une étude sur le traitement des SAO indésirables. Il a défini les deux objectifs distincts de l'étude et approuvé le budget nécessaire (décision 50/42).

80. La 52^e réunion a été informée qu'un contrat avait été octroyé pour l'étude, conformément au mandat établi, et que les travaux avaient débuté. Un projet de rapport sur les progrès réalisés dans les travaux a été remis à la réunion. Le Secrétariat a été chargé de mettre le rapport périodique au point en tenant compte des suggestions faites à la réunion et de faire parvenir le rapport final à la dix-neuvième Réunion des Parties (décision 52/43), sous la cote UNEP/OzL.Pro.10/Inf/5.

44. Questions concernant l'avenir du Protocole de Montréal liées au Fonds multilatéral

81. Le Secrétaire exécutif du Secrétariat de l'ozone a avisé la 50^e réunion des communications faites par les Parties sur le document non officiel du Canada sur les principaux défis à relever dans la protection de la couche d'ozone durant la prochaine décennie. Les Parties avaient décidé, en vertu de la décision XVIII/36, de convoquer un dialogue de deux jours à composition non limitée sur cette question immédiatement avant la 27^e réunion du Groupe de travail à composition non limitée en juin 2007.

45. Assistance aux pays visés à l'article 5 possédant des usines de fabrication d'inhalateurs à doseur appartenant à des intérêts locaux pour l'élimination des CFC

82. La 51^e réunion a examiné un document d'orientation sur la question, en particulier sur le financement de l'élimination de la consommation de CFC par les pays producteurs d'inhalateurs à doseurs et des stratégies de transition à des inhalateurs à doseur sans CFC dans les pays parties visés à l'article 5 sans installation de production d'inhalateurs à doseurs à base de CFC. Après avoir entendu les conclusions et recommandations du groupe de contact constitué (voir paragraphe 6 ci-dessus), la Réunion a décidé que les pays visés à l'article 5 possédant des usines de fabrication d'inhalateurs à doseur à base de CFC devraient être avisés du moment de commencer à examiner la nécessité de demander une exemption pour utilisation essentielle après l'échéance d'élimination de 2010 et que la préparation d'une proposition pour une exemption pour utilisation essentielle débute en 2007 aux fins de proposition aux Parties en 2008 pour examen. Le Comité exécutif aurait besoin de se pencher davantage sur la question de l'accès à des CFC de qualité pharmaceutique après 2010 à la lumière des rapports du Groupe de l'évaluation technique et économique à la 27^e réunion du

Groupe de travail à composition non limitée et la dix-neuvième Réunion des Parties sur la production par lots de CFC pour les inhalateurs à doseur dans les pays visés à l'article 5 et non visés à l'article 5. Les propositions de demande de préparation de projets pour la reconversion des installations de production d'inhalateurs à doseur à base de CFC pourraient être examinées au cas par cas, étant entendu que ces demandes doivent inclure une justification complète de la nécessité de recevoir une assistance, par le pays visé, et fournir au moins certains renseignements précis. Les demandes de stratégies de transition à des inhalateurs à doseur sans CFC dans les pays visés à l'article 5 qui ne possèdent pas d'usines de fabrication d'inhalateurs à doseur pourraient être examinées au cas par cas, lorsque la nécessité d'une stratégie a été bien mise en évidence et documentée par la remise d'informations précises (décision 51/34).

83. La 52^e réunion a approuvé la tenue d'ateliers régionaux sur les inhalateurs à doseur dans les pays visés à l'article 5 dans le cadre des activités du réseau (décision 52/29), et la préparation de projets dans le secteur des inhalateurs à doseur à base de CFC pour l'Inde (décision 52/25) et le Mexique (décision 52/30). Des stratégies de transition ainsi que des projets d'investissement concernant l'élimination des CFC dans le secteur des inhalateurs à doseur ont été approuvés pour l'Égypte, à la 51^e réunion, et pour le Bangladesh et la République islamique d'Iran, à la 52^e réunion (décisions 52/32 et 52/33 respectivement).

46. Progrès réalisés dans la réduction des émissions de substances réglementées provenant de l'utilisation des agents de transformation

84. La 51^e réunion a examiné un projet de rapport sur les progrès réalisés dans la réduction des émissions de substances réglementées provenant de l'utilisation des agents de transformation. Ce document met en relief l'assistance fournie par le Fonds multilatéral aux pays visés à l'article 5 pour réduire les émissions « à des niveaux convenus, que le Comité exécutif aura jugés raisonnables et d'un bon rapport coût-efficacité sans entraîner pour autant un abandon injustifié des infrastructures en place », conformément à la décision X/14 de la dixième Réunion des Parties. Le rapport a été parachevé par le Secrétariat du Fonds conformément à la décision 51/35 et, après avoir obtenu l'approbation du président du Comité exécutif, a été remis à la 27^e réunion du Groupe de travail à composition non limitée.

H. Information

85. Le Secrétariat a informé la 51^e réunion que, conformément à la décision 50/4 d), le processus de fournir un moyen d'entrer les données sur le programme de pays sur son site Web a été initié. Un système prototype et un guide d'utilisation ont été élaborés et devraient être lancés à temps pour le 1^{er} mai 2007, date limite de remise des rapports (voir aussi les paragraphes 53 et 54, ci-dessus).

I. Activités du Secrétariat du Fonds

86. Pendant la période visée par ce rapport, le Secrétariat du Fonds a entrepris des activités en application des décisions prises par le Comité exécutif à ses 50^e, 51^e et 52^e réunions. Il a préparé des documents et assuré les services de conférence pour les 50^e, 51^e et 52^e réunions du Comité exécutif. Il a reçu des propositions de projets et d'activités de la part des agences d'exécution et des partenaires bilatéraux représentant un montant total initial de 247 104 993 \$US.

87. Il les a analysés et examinés, et il a présenté ses observations et ses recommandations au Comité exécutif aux fins d'examen. Le niveau de financement demandé pour approbation aux trois réunions était de 170 889 458 \$US, après l'examen des projets.

88. En plus des documents préparés ordinairement pour les réunions du Comité exécutif, le Secrétariat a aussi préparé des documents portant, entre autres, sur les questions d'orientation mentionnées dans la section H ci-dessus, les priorités pour le triennat 2006-2008, ainsi que les rapports de surveillance et d'évaluation présentés dans la section F et, en guise de suivi à la décision XVIII/9 de la dix-huitième Réunion des Parties, a préparé un rapport sur les progrès réalisés dans le cadre de l'étude sur le traitement des SAO indésirables. Une nouvelle section a été ajoutée à l'aperçu des questions recensées pendant l'examen des projets concernant les propositions de changements à des projets en cours. À la demande du Secrétariat de l'ozone, le Secrétariat a examiné un projet de note pour la discussion sur l'avenir du Protocole de Montréal, qui doit avoir lieu lors de la vingt-septième réunion du Groupe de travail à composition non limitée.

89. Le Chef du Secrétariat et d'autres membres du Secrétariat ont assisté à plusieurs réunions importantes, dont la 3^e Assemblée du FEM à Cape Town, la 10^e réunion du Réseau des administrateurs de l'ozone pour l'Afrique à Madagascar, les célébrations de la Journée de l'ozone en Chine, la 24^e session du Conseil d'administration du PNUE/Forum ministériel mondial pour l'environnement, la réunion du Groupe consultatif technique sur les produits chimiques du FEM, la réunion du Groupe de l'évaluation technique et économique à Rome afin de fournir de l'information sur les sondages sur les HCFC, une réunion du Comité de planification en vue d'un atelier international sur les HCFC devant avoir lieu à Bruxelles et parrainé par la Commission européenne, la 27^e réunion du Groupe de travail à composition non limité, la réunion de réseau mixte des réseaux de l'Asie du Sud-Est et du Pacifique et du Sud de l'Asie et la dix-huitième Réunion des Parties. Elle a participé à une cérémonie spéciale en Chine, avec le président du Comité exécutif, afin de célébrer la fin des activités de production de CFC et de halons deux ans et demi avant l'échéance fixée en vertu du Protocole de Montréal. Des missions ont été entreprises au Caire, à la République populaire de Chine, à la République populaire démocratique de Corée, aux Pays-Bas, au Sri Lanka, au Turkménistan et au Zimbabwe.

90. A l'invitation de l'Environmental Protection Agency des Etats-Unis, le Chef du Secrétariat a pris part à une vidéo sur les activités de protection de la couche d'ozone, en particulier les projets de remplacement des refroidisseurs, qui a été montrée lors d'une réunion d'une journée immédiatement avant la dix-huitième Réunion des Parties à New Delhi.

J. Questions liées à la Réunion des Parties

91. En réponse à la décision XVI/36 de la seizième Réunion des Parties, qui demande au Comité exécutif d'inclure dans son rapport annuel, un volet sur les progrès réalisés et les problèmes survenus dans son examen des recommandations contenues dans le sommaire analytique de l'évaluation et examen de 2004 du mécanisme financier du Protocole de Montréal, le Comité exécutif a joint en annexe aux présentes son rapport périodique à la dix-huitième Réunion des Parties (annexe II).

92. L'annexe III précise par pays, la nouvelle consommation de HCFC-141b dans les projets qui utilisent le HCFC comme substance de remplacement. Cette annexe est offerte en réponse à la décision 36/56 e) qui demande, entre autres : « que le Comité exécutif rende compte à la Réunion annuelle des Parties, pour chaque pays, du montant de la consommation de HCFC-141b par l'intermédiaire de projets utilisant des HCFC comme produits de remplacement; une consommation qui devrait – conformément à l'application de la décision 27/13 – être exclue du financement lors des prochaines étapes. »

K. Rapports du Comité exécutif

93. Les rapports des 50^e, 51^e et 52^e réunions du Comité exécutif (portant respectivement la cote UNEP/OzL.Pro/ExCom/50/62, UNEP/OzL.Pro/ExCom/51/46 et UNEP/OzL.Pro/ExCom/52/55 respectivement) et les résumés des réunions ont été distribués à toutes les Parties au Protocole de Montréal. Ces rapports peuvent être consultés sur le site Web du Secrétariat (www.multilateralfund.org).

Annexe I

Tableau 1: Répartition sectorielle de l'élimination dans tous les projets et toutes les activités approuvés depuis la constitution du Fonds*

SECTEUR	TONNES PAO APPROUVÉES	TONNES PAO ÉLIMINÉES
Consommation		
Aérosols	26 515	25 216
Mousses	64 211	62 405
Fumigènes	5 781	3 743
Halons	49 016	42 055
Plusieurs secteurs	670	455
Autres	1 380	1 424
Agents de transformation	6 210	5 770
Réfrigération	49 357	42 172
Solvants	7 004	6 857
Stérilisants	55	61
Plan d'élimination	32 157	24 723
Plusieurs	739	554
Consommation totale	243 095	215 435
Production		
CFC	82 033	71 985
Halons	41 658	41 658
Tétrachlorure de carbone	49 746	44 534
TCA	34	34
Bromure de méthyle	236	26
Plusieurs SAO	500	500
Production totale	174 207	158 737

* Ne comprend pas les projets annulés et transférés

Tableau 2: Répartition sectorielle des projets d'investissement approuvés pendant la période visée par ce rapport

Secteur	Tonnes PAO	Montant approuvé (\$US)
Aérosols	817	19 570 682
Mousses	156	158 631
Halons	0	430 000
Fumigènes	459	6 997 311
Agents de transformation (consommation et	6 850	19 250 986
Production	10 223	38 865 000
Réfrigération	2 010	2 385 771
Plan d'élimination	4 662	20 501 938
Solvants	147	7 463 591
Total	25 324	115 623 910

Tableau 3: Accords approuvés pendant la période visée par ce rapport

Pays	Projet	Responsable de la mise en œuvre	Élimination totale (tonnes PAO)	Financement approuvé en principe (\$US)		
				Fonds du projet	Coûts d'appui	Total
Plans d'élimination						
Bahreïn	Plan de gestion de l'élimination finale	PNUE/ PNUD	58,7	642 500	66 338	708 838
Bolivie	Plan de gestion de l'élimination finale	PNUD/ Canada	26,9	540 000	49 685	589 685
Cameroun	Plan de gestion de l'élimination finale	ONUDI	50,6	800 000	60 000	860 000
Comores	Plan de gestion de l'élimination finale	PNUE/ PNUD	0,4	205 000	23 650	228 650
Costa Rica	Élimination des substances du groupe I de l'annexe A	PNUD	37,5	565 000	42 375	607 375
Gabon	Plan de gestion de l'élimination finale	PNUE/ PNUD	1,5	205 000	23 050	228 050
Géorgie	Plan de gestion de l'élimination finale	PNUD	8,2	325 000	24 376	349 376
Ghana	Plan de gestion de l'élimination finale	PNUD	17,5	344 894	25 868	370 762
Honduras	Élimination du bromure de méthyle	ONUDI	295,8	1 806 301	135 473	1 941 774
Koweït	Élimination des substances du groupe I de l'annexe A	PNUE/ ONUDI	70,0	565 000	64 250	629 250
Kirghizistan	Plan de gestion de l'élimination finale	PNUD/ PNUE	7,0	550 000	54 065	604 065
Madagascar	Plan de gestion de l'élimination finale	PNUE/ ONUDI	2,3	345 000	39 850	384 850
Moldavie	Plan de gestion de l'élimination finale	PNUD/ PNUE	10,0	520 000	50 825	570 825
Népal	Plan de gestion de l'élimination finale	PNUD/ PNUE	12,0	170 000	18 100	188 100
Oman	Plan de gestion de l'élimination finale	ONUDI	35,0	470 000	35 250	505 250

Pays	Projet	Responsable de la mise en œuvre	Elimination totale (tonnes PAO)	Financement approuvé en principe (\$US)		
				Fonds du projet	Coûts d'appui	Total
Paraguay	Elimination des substances du groupe I de l'annexe A	PNUD/PNUE	31,6	565 000	53 045	618 045
Sainte-Lucie	Plan de gestion de l'élimination finale	Canada	1,2	205 000	26 650	231 650
Sénégal	Plan de gestion de l'élimination finale	PNUE/Italie	23,4	565 000	73 450	638 450
Serbie*	Elimination des substances du groupe I de l'annexe A	ONUDI/Suède	327,0	2 742 544	208 992	2 951 536
Seychelles	Plan de gestion de l'élimination finale	France	1,4	193 000	25 090	218 090
Uruguay	Elimination des substances du groupe I de l'annexe A	PNUD/Canada	29,9	565 000	55 135	620 135
Viet Nam	Elimination du bromure de méthyle	BIRD	85,2	1 098 284	82 371	1 180 655
Zimbabwe	Elimination des substances du groupe I de l'annexe A	Allemagne	65,0	565 000	72 150	637 150

* Accord révisé

Annexe II

RAPPORT D'ÉVALUATION DES RECOMMANDATIONS CONTENUES DANS L'ÉVALUATION DE 2004 ET L'EXAMEN DU MÉCANISME DE FINANCEMENT DU PROTOCOLE DE MONTREAL

A. INTRODUCTION

1. Ce rapport est remis par le Comité exécutif aux termes de la décision suivante des Nations Unies :

1) « De prier le Comité exécutif du Fonds multilatéral d'examiner, dans le cadre de son mandat, le rapport sur l'évaluation et le réexamen du mécanisme de financement du Protocole de Montréal auxquels il a été procédé en 2004, en vue d'en adopter les recommandations, si elles sont appropriées, afin de continuer d'améliorer la gestion du Fonds multilatéral, et en ayant à l'esprit qu'il faudra contribuer à l'étude sur la reconstitution du Fonds multilatéral pour la période 2006-2008 à laquelle procédera le Groupe de l'évaluation technique et économique; »

2) « De prier le Comité exécutif de faire régulièrement rapport aux Parties à ce sujet, et de leur demander périodiquement des instructions. À cet effet, le Comité exécutif soumettra une évaluation préliminaire du Groupe de travail à composition non limitée à sa vingt-cinquième réunion et il inclura dans son rapport annuel à la Réunion des Parties un état des progrès accomplis et des problèmes rencontrés dans le cadre de son examen des recommandations figurant dans la note de synthèse du rapport d'évaluation. »

Décision XVI/36

2. En guise de suivi à la décision 44/60, le Secrétariat a préparé un premier rapport sur les recommandations contenues dans l'évaluation de 2004 et l'examen du mécanisme financier du Protocole de Montréal (UNEP/OzL.Pro/ExCom/45/51) aux fins d'examen à la 45^e réunion du Comité exécutif. Le Comité exécutif a pris note du rapport et a décidé d'« acheminer son rapport d'évaluation sur les recommandations issues de l'évaluation de 2004 et de l'examen des mécanismes financiers du Protocole de Montréal aux fins de son examen à la 25^e réunion du Groupe de travail à composition non limitée. » (Décision 45/59).

3. Le rapport d'évaluation (document UNEP/OzL.Pro.WG1/25/INF/3), fondé sur les délibérations de la 45^e réunion, réunit les 28 recommandations contenues dans l'évaluation de 2004 et l'examen du mécanisme de financement du Protocole de Montréal, regroupées dans les 3 catégories suivantes :

Catégorie I :

« Onze recommandations générales sont liées aux activités en cours du Comité exécutif, du Secrétariat, des agences d'exécution et du Trésorier. Elles n'exigent aucune nouvelle mesure mais plutôt un suivi régulier lors des réunions du Comité exécutif. Le Comité exécutif présentera son rapport sur ces recommandations à la Réunion des Parties, s'il y a lieu, dans le cadre de son rapport annuel. » Les recommandations visées portent les numéros 2, 6, 7, 15, 16, 18, 21, 22, 24, 25 et 28.

Catégorie II:

« Dix recommandations générales sont liées aux activités en cours du Comité exécutif, du Secrétariat, des agences d'exécution et du Trésorier et pourraient exiger de nouvelles mesures dans un proche avenir. Le Comité exécutif présentera son rapport sur ces recommandations à la Réunion des Parties, s'il y a lieu, dans le cadre de son rapport annuel. » Les recommandations visées portent les numéros 1, 3, 4, 9, 11, 12, 17, 20, 23 et 26.

Catégorie III:

« La mise en oeuvre de sept recommandations n'a pas été jugée nécessaire. En ce qui concerne six de ces recommandations, toute future mesure serait redondante en raison de nouveaux développements ou de pratiques existantes. Dans le cas de l'autre recommandation, la mise en oeuvre pourrait créer une mesure d'encouragement négative. Le Comité exécutif estime qu'aucun rapport subséquent sur ces recommandations n'est nécessaire. » Les recommandations visées portent les numéros 5, 8, 10, 13, 14, 19 et 27.

4. Le rapport suivant porte sur les recommandations des deux premières catégories qui exigeaient des travaux plus poussés et pour lesquelles de nouvelles informations étaient disponibles.

B. RECOMMANDATIONS DE LA PREMIERE CATEGORIE

RECOMMANDATION GÉNÉRALE No 2 : Poursuivre l'évaluation de la structure du Comité exécutif et envisager de diminuer le nombre de réunions annuelles.

5. La 50^e réunion a été saisie d'un rapport sur le fonctionnement du Comité exécutif et a décidé de continuer à tenir trois réunions par année. La réunion a demandé au président du Comité exécutif d'écrire aux Parties, par l'entremise du Secrétariat de l'ozone, pour demander que soit examinée, à la dix-neuvième Réunion des Parties, la requête du Comité exécutif de modifier son mandat afin de lui accorder plus de souplesse pour modifier le nombre de ses réunions, le cas échéant, et de réexaminer la question à la 53^e réunion, à la lumière des orientations fournies par dix-neuvième Réunion des Parties.

(Décision 50/41)

RECOMMANDATION GÉNÉRALE No15 : Intensifier les efforts visant à améliorer la communication des données au niveau national.

6. La 50^e réunion a exhorté le Secrétariat à fournir un moyen d'entrer les données sur le programme de pays sur son site Web, qui contiendrait également un guide expliquant la façon de transmettre les données en utilisant le nouveau mode de présentation, dans le but d'améliorer la conséquence des rapports.

(Décision 50/4)

7. La 51^e réunion a été informée qu'un prototype du système et du manuel de l'utilisateur avait été créé.

8. La 52^e réunion a demandé au Programme d'aide à la conformité du PNUE de prévoir du temps au cours de ses réunions de réseaux régionaux pour donner une formation supplémentaire sur le système de communication en ligne des progrès réalisés dans la mise en œuvre des programmes de pays et de faire rapport sur l'expérience acquise par les premiers utilisateurs du système en ligne, et a confirmé les lignes directrices du Comité exécutif concernant la communication des données relatives à la mise en œuvre du programme de pays avant le 1^{er} mai de chaque année. La 52^e réunion a aussi pris note que les données relatives à la mise en œuvre du programme de pays devaient être remises avant la dernière réunion de l'année en cours et suivantes, comme condition préalable à l'approbation et au décaissement du financement des projets.

(Décision 52/5)

RECOMMANDATION GÉNÉRALE No16 : Poursuivre les efforts visant à réduire/éviter les retards dans la mise en oeuvre des projets

9. La 51^e réunion a décidé que les lettres d'annulation de projet envoyées aux pays souligneraient aussi l'importance du projet et suggéreraient des moyens plus positifs de réaliser la conformité. Le Secrétariat du Fonds a également inclus dans son rapport à la 52^e réunion sur les projets dont la mise en œuvre accuse des retards, des informations sur les procédures en place et les études qui ont été réalisées par le passé concernant le traitement des retards dans la mise en œuvre des projets.

10. Les 50^e, 51^e et 52^e réunions ont poursuivi les efforts pour régler les difficultés ayant causé des retards dans la mise en œuvre et ont pris les mesures nécessaires.

(Décisions 50/10, 51/14 et 52/60)

11. Depuis la 48^e réunion, le Secrétariat du Fonds remet un rapport sur les retards dans la proposition de tranches annuelles d'accords pluriannuels, aux fins d'examen par le Comité exécutif.

(Décisions 50/11, 51/15 et 52/16)

RECOMMANDATION GÉNÉRALE No24 : Prendre des mesures pour encourager les paiements opportuns des pays donateurs

12. Aux 50^e et 51^e réunions, le Comité a exprimé son inquiétude devant les retards dans le paiement des montants promis. À la 52^e réunion, le Comité exécutif a remercié les Parties qui avaient déjà versé leurs

contributions pour l'année 2007, en réponse au taux relativement élevé de paiement enregistré lors de la deuxième réunion de l'année, par rapport aux années précédentes .

(Décisions 50/1, 51/2 et 52/1)

C. RECOMMANDATIONS DE LA DEUXIEME CATEGORIE

RECOMMANDATION GÉNÉRALE No1 : Procéder, si nécessaire, à des modifications supplémentaires de la structure du Comité exécutif afin de pouvoir s'occuper spécifiquement de la conformité.

13. Comme il est indiqué au titre de la recommandation 2 ci-dessus, le Comité exécutif réexaminera la question à sa 53^e réunion, à la lumière des orientations fournies par la dix-neuvième Réunion des Parties.

Annexe III

QUANTITÉS DE LA CONSOMMATION DE HCFC¹ INTRODUE (TONNES PAO)

Pays	CFC éliminés dans le cadre de projets fondés sur une technologie à base de HCFC	Quantité de HCFC introduite
Algérie	54,1	5,4
Argentine	743,1	73,6
Bahreïn	15,3	1,5
Bolivie	11,0	1,1
Bosnie-Herzégovine	29,1	2,9
Brésil	4 830,8	476,1
Chili	236,6	20,2
Chine	10 082,9	776,0
Colombie	644,9	63,9
Costa Rica	33,1	3,3
Cuba	0,8	0,1
République dominicaine	135,3	13,4
Egypte	484,4	37,4
El Salvador	18,3	1,8
Guatemala	45,4	4,5
Inde	4 500,5	433,3
Indonésie	2 463,4	238,0
Iran (République islamique d')	1 045,5	103,6
Jordanie	330,3	32,7
Kenya	22,8	2,3
Liban	81,0	8,0
Libye	61,5	6,1
Ex-République yougoslave de Macédoine	75,1	7,4
Malaisie	1 226,5	118,5
Maurice	4,2	0,4
Mexique	2 106,3	193,6
Maroc	118,0	11,7
Nicaragua	8,0	0,8
Nigeria	383,2	38,0
Pakistan	781,1	77,4
Panama	14,4	1,4
Paraguay	66,5	6,6

Pays	CFC éliminés dans le cadre de projets fondés sur une technologie à base de HCFC	Quantité de HCFC introduite
Pérou	146,9	14,6
Philippines (les)	518,9	51,4
Roumanie	192,0	19,0
Serbie	44,2	4,4
Sri Lanka	7,2	0,7
Soudan	4,4	0,4
République arabe syrienne (la)	628,4	62,3
Thaïlande	2 022,6	199,4
Tunisie	234,9	20,3
Turquie	372,2	36,9
Uruguay	98,1	9,7
Venezuela	699,1	69,3
Viet Nam	44,4	4,4
Yémen	9,7	1,0
Zimbabwe	11,3	1,1
Grand total	35 687,7	3 255,8

Note 1: valeurs de SAO comme suit :

HCFC-123: 0,02
 HCFC-22: 0,055
 HCFC-141b: 0,11